

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_204

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise GRAMARI en date du 27 novembre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de socle, borne et coffret BT/Branchement (travaux uniquement sur trottoir),
Avenue de la Libération.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation des piétons Avenue de la Libération sera impactée et une déviation mise en place (un alternat par feux tricolores sera également mis en place en cas d'empiètement sur la chaussée) **du Mercredi 11 Décembre 2024 au Vendredi 13 Décembre 2024.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 27/11/2024

Le Maire,
Sandro PÉPIN

